

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 janvier 2022

PARITÉ BLOC COMMUNAL - (N° 4587)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL11

présenté par
Mme Jacquier-Laforge, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 11, substituer aux références :

« L. 256 à L. 259 »

les références :

« les sections 4 et 5 du chapitre II du titre IV du livre I^{er} ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel